

**Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP
Le 19 février 2015
Téléconférence
de 13 h à 14 h 20 (HE)**

NOTE: These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.

Présences : Blythe Shepard (présidente), Lorna Martin, Beth Robinson, Kiraz Johannsen, Trish McCracken, Tracy Duffy, Michel Turcotte, Kim Landine, Margie Cain, Miriam Duff, Barbara MacCallum (secrétaire)

Excusés : Sarah Holland, Gisèle Lalonde, Natasha Caverley, Serge Hall, Ashley Phillips, Bill Thomas

Mot de bienvenue

- Blythe souhaite la bienvenue à tous et les remercie d'être présents à la réunion.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2015
3. Conflit d'intérêts
4. Prix Membre honoraire à vie
5. CCC-S
6. Structure du Comité de certification
7. Formation de sections
8. Comité des partenariats internationaux
9. CAPFC
10. COMPASS
11. Affaires nouvelles
12. Prochaine réunion
13. Clôture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Michel Turcotte.
ADOPTÉE.**

2. Adoption du procès-verbal

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2015, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Margie Cain. Appuyée par Miriam Duff.
ADOPTÉE.**

3. Conflit d'intérêts

- Toutes les personnes présentes ont confirmé qu'aucun des sujets inscrits à l'ordre du jour ne les mettait en situation de conflit d'intérêts, à l'exception de Lorna Martin, Beth Robinson et Trish McCracken, qui ont déclaré se trouver en situation de conflit d'intérêts en ce qui concerne la discussion du point COMPASS de l'ordre du jour.
- Les conflits d'intérêts peuvent être déclarés en tout temps durant la réunion.

4. Prix Membre honoraire à vie

- Bernard Tétreau est l'un des membres depuis 50 ans qui seront honorés et accueillis lors du Congrès 2015.
- Les renseignements suivants viennent appuyer une demande en vue de lui attribuer le Prix Membre honoraire à vie.
- Monsieur Tétreau :
 - était présent à la réunion de fondation à Ottawa, en 1966.
 - fut membre du premier conseil d'administration (sous John Andoff).
 - fut co-auteur du premier code de déontologie.
 - fut corédacteur en chef de la revue RCCP de 1968 à 1975.
 - a continué de publier de nombreux articles au fil des années.
 - remporta le Prix de l'ACCP pour du matériel de formation et de counseling.
 - est formateur de conseillers depuis 1964.
 - maintenant octogénaire, il n'a pris sa retraite que très récemment.
- Lorsqu'on invita Bernard à participer gratuitement à la célébration de 2015, il mentionna que le plus grand honneur que l'on pourrait lui faire serait de lui décerner le Prix Membre honoraire à vie.
- Il a reçu un tel prix de la part de la Société canadienne de psychologie.
- Les deux autres membres depuis 50 ans ont reçu le Prix Membre honoraire à vie il y a plusieurs années déjà.
- Le Comité de direction a examiné cette demande et a recommandé qu'on lui décerne ce prix.

Résolution : Décerner le Prix Membre honoraire à vie à Bernard Tétreau.

**Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.**

5. CCC-S

Retrait du Parcours 4

- Le Parcours 4 est celui qui porte sur l'expérience de travail.
- Un avis sera adressé aux membres pour les informer que ce Parcours ne sera plus disponible à compter du 31 août 2015.

Résolution : Retirer le Parcours 4 de CCC-S à compter du 31 août 2015.

**Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Michel Turcotte.
ADOPTÉE.**

Exigences de renouvellement révisées pour les CCC-S

- Les exigences révisées ont été transmises sous pli séparé.
- On a inscrit les révisions sous forme de tableau, afin d'assurer la clarté des modifications proposées.

Résolution : Accepter les exigences de renouvellement révisées, telles qu'elles ont été présentées.

Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Tracy Duffy.

ADOPTÉE.

6. Structure du Comité de certification

- Les Comités de la gouvernance et de l'assurance qualité ont examiné la structure proposée.
- Le Comité de direction l'a également révisée et a demandé que les modifications soient transmises au Conseil d'administration pour approbation finale.

Résolution : Approuver la nouvelle structure du Comité de certification, tel qu'elle est présentée.

Proposée par Margie Cain. Appuyée par Michel Turcotte.

ADOPTÉE.

7. Formation de sections

- Le Comité de gouvernance fut chargé de déterminer si les règlements administratifs de l'ACCP concernant les chiffres relatifs au démarrage d'une section devraient être abaissés à 25 personnes, sans égard au fait qu'il s'agisse d'une section régionale ou spécialisée.
- Après une longue discussion, le Comité de gouvernance décida à l'unanimité de maintenir l'article 8.0 des règlements administratifs portant sur les sections.
- Voici les principaux facteurs qui ont justifié sa décision :
 - La politique actuelle (qui existe depuis 2008) n'a pas empêché la formation de nouvelles sections, et toutes les sections s'étant formées après la modification des règlements sont restées intactes.
 - Au moment de la modification de politique en 2008, le CA avait fondé sa décision sur une tendance observable vers la dissolution précoce des sections et sur la difficulté de recruter des dirigeants ou des membres à la direction des sections lorsque le nombre prévu pour le démarrage était de 25 personnes.
 - Depuis cette décision politique, le nombre de membres de l'ACCP est passé d'environ 2000 à 5300 membres, ce qui offre un bassin de membres potentiels plus vaste.
 - Le CA de l'époque avait considéré que le nombre de 25 personnes pour une section régionale tenait compte des régions les plus petites du Canada, de sorte que les régions comptant des nombres de membres moins élevés seraient en mesure de mettre en place un groupe régional. Lorsque le nombre de personnes pour le démarrage est fixé à 25, on charge habituellement 5 des membres d'occuper les postes de direction, ce qui laisse seulement 20 membres parmi lesquels recruter de nouveaux dirigeants. Cette situation nuit à la stabilité de la section.
 - Les sections spécialisées (intérêts particuliers) peuvent recruter auprès de tous les membres, soit un bassin imposant qui s'établit maintenant à 5300 membres. La possibilité de trouver des candidats à la direction et des recrues dont le nombre s'élève à 50/5300 semble faisable et sans effet sur sa stabilité.
- En ce qui concerne la demande visant à reconsidérer la politique du rapport 50/25 pour les sections : bien que le Comité ait décidé de maintenir à 50 membres / 25 membres le règlement

applicable aux sections, il y eut une importante discussion positive à l'appui des efforts visant à créer à la fois une section régionale et une section spécialisée.

- Le Comité a incidemment demandé si l'administratrice à l'origine de la demande serait d'accord pour accroître la visibilité lors du Congrès de Niagara; par exemple, en invitant les membres intéressés à s'« inscrire » en vue de fonder une Section nationale de sexothérapie (certains ont suggéré une fiche de renseignements sur tableau d'affichage présentant l'information concernant l'inscription; un petit dépliant à insérer dans le sac; une demande auprès des administrateurs pour qu'ils informent leurs membres de cette possibilité...). Le congrès national se tenant dans le sud de l'Ontario, il se peut que le moment soit particulièrement bien choisi pour parler de la section régionale.
- La présidence du Comité de gouvernance s'assura auprès du Siège social que, si l'administratrice le désirait, l'une de ces possibilités ou toutes pourraient se réaliser. Toutes les options sont offertes. Tous les membres du Comité étaient d'accord pour reconnaître qu'il y a un grand nombre de membres partout au pays qui pourraient profiter de l'existence d'une Section de sexothérapie en particulier, et qu'ils aimeraient contribuer à y intéresser les gens à l'échelle du pays.
- On interrogea l'administratrice responsable de la demande pour savoir si elle souhaiterait qu'on accorde une plus grande visibilité aux possibilités de formation des sections.
- On souligna que la sexothérapie constitue une spécialité importante qui devrait être représentée.
- On a déployé de nombreux efforts pour annoncer la Section, p. ex. par diffusion courriel, sur le site web, un article dans Cognica.
- On suggéra d'approcher la Section des conseillers en pratique privée, car de nombreux sexothérapeutes exercent en cabinets privés.
- Chaque administrateur pourrait aussi, dans le cadre de ses messages à titre d'administrateur, promouvoir auprès de ses membres les efforts en vue de former cette nouvelle section, en invitant les personnes intéressées à se manifester auprès du Siège social.

8. Comité des partenariats internationaux

- Ce comité a été examiné à de nombreuses reprises par les Comités de la gouvernance et de l'assurance qualité.
- Sa configuration finale a été approuvée par le Comité de direction.
- Il s'agit d'un comité permanent qui jouera un rôle consultatif auprès du CA.
- Il ne sera formé qu'à compter de mai 2015.

Résolution : Établir le Comité des partenariats internationaux en tant que comité permanent du CA.

Proposée par Trish McCracken. Appuyée par Kiraz Johannsen.

ADOPTÉE.

9. CAPFC

- Au terme des discussions tenues à ce jour au sein du CA au sujet du CAPFC, le Conseil d'administration de l'ACCP fut chargé, en janvier 2015, d'étudier trois options possibles en vue de faire évoluer le CAPFC vers un programme viable et bénéfique de l'ACCP, pour le présent et pour l'avenir.
- Ces options vont du statu quo, en passant par un plan de « mise à niveau » d'un CAPFC modifié et bonifié, ou encore par l'interruption des activités de cette instance.

- Au cours de la réunion de janvier 2015 du CA de l'ACCP, on proposa une quatrième avenue à soumettre à l'analyse du CA de l'ACCP lors de sa prochaine réunion, en février 2015.
- La quatrième option ainsi proposée consiste à demander au CA de l'ACCP de créer un comité responsable d'élaborer le plan d'action de mise à niveau du CAPFC, en prenant en compte les éléments suivants : les attentes du CA de l'ACCP; la consultation avec les co-présidents du CAPFC; les réalités des provinces dotées d'ordres professionnels; le budget requis pour élaborer un plan et poursuivre le programme.
- D'après les commentaires recueillis par Blythe Shepard et en tenant compte de l'investissement antérieur des ressources de l'ACCP (aussi bien humaines que financières) consacrées à des démarches similaires de révision du CAPFC, Blythe proposa une résolution (voir ci-dessous) que le CA de l'ACCP devrait étudier aujourd'hui.
- Cette résolution vise à adopter une position de compromis sur la surveillance du CAPFC en fonction des options antérieurement considérées par le CA de l'ACCP et de la réalité des investissements et des impasses subséquentes associés au recours à une démarche en Groupe/Comité de travail chargé de réviser ce programme.
- À titre d'exemple, on a eu recours à une démarche de « Groupe/Comité de travail » en 2013-2014, qui entraîna des coûts de plus de 20 000 \$ (aussi bien en ressources humaines que financières) afin de faire progresser une démarche en « comité », alors que deux Groupes de travail déjà formés pour aborder le dossier du CAPFC et de la certification ont été fusionnés à cette fin, mais le tout a finalement abouti dans une impasse.
- Un des enseignements tirés de cette expérience est qu'il n'est pas avisé sur le plan financier ni du point de vue de la gestion du risque de remettre en place un Groupe/Comité de travail similaire pour régler la question du CAPFC.
- Blythe souhaite faire avancer cette démarche auprès du présent CA de l'ACCP, car c'est au terme des analyses collectives produites par ce dernier lors de sa réunion de novembre 2014 que le Conseil a décidé d'aborder la surveillance du CAPFC dans les meilleurs délais possible.
- Si le dossier de surveillance du CAPFC ne progresse pas au sein du CA de l'ACCP d'ici mai 2015, il faudra attendre l'automne 2015 (au plus tôt) pour que la question puisse être à nouveau abordée et discutée – car ce sera un nouveau Conseil d'administration de l'ACCP qui devra comprendre, analyser, discuter puis décider de la marche à suivre – ce qui retardera d'autant la nécessité de régler sans délai les questions de la mise à niveau et autres enjeux relatifs au CAPFC.
- Le plan de mise à niveau bonifié sera présenté au Conseil d'administration de l'ACCP lors de sa réunion de mars 2015, afin d'être examiné, tranché et approuvé.
- Les attentes du Conseil d'administration de l'ACCP seront entièrement prises en considération dans l'élaboration d'échéanciers et de résultats attendus plus détaillés et plus solides en ce qui concerne le plan de mise à niveau.
- On a suggéré que les co-présidents du CAPFC aient la possibilité de formuler leurs commentaires sur le plan bonifié de mise à niveau avant que celui-ci ne soit présenté au CA de l'ACCP.
- En se fondant sur la décision prise par le CA de l'ACCP à ce sujet lors de sa réunion de mars 2015, le Siège social de l'ACCP pourra alors préparer une proposition budgétaire pour la mise en œuvre du plan de mise à niveau du CAPFC et pour la poursuite de ses

activités.

Résolution : Que Blythe Shepard et Natasha Caverley, en tant que respectivement présidente de l'ACCP et présidente élue de l'ACCP, passent en revue le plan de mise à niveau existant fourni par les co-présidents du CAPFC en novembre 2014, qu'elles bonifient ledit plan pour qu'il garantisse des modalités de suivi améliorées et plus solides afin de les adapter à la résolution sur le CAPFC adoptée par le CA de l'ACCP à sa réunion de novembre 2014, qu'elles consultent les co-présidents du CAPFC en ce qui concerne le plan et qu'elles présentent la version révisée du plan pour qu'elle soit étudiée par le CA en mars 2015.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Margie Cain.
ADOPTÉE.**

10. COMPASS

- Les documents officiels sont maintenant prêts en ce qui concerne les ententes entre COMPASS et l'ACCP.
- Ces documents seront transmis au Conseil d'administration peu après la présente réunion.
- On demande aux administrateurs d'étudier les documents et de soumettre leurs questions avant la réunion du 19 mars 2015.

11. Affaires nouvelles

- Rien d'inscrit à ce chapitre.

12. Prochaine réunion

- La prochaine réunion se tiendra le 19 mars 2015 à 19 h (HE).

13. Clôture de la réunion

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE**

Présidente

Date

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Michel Turcotte.
ADOPTÉE.

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2015, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

Proposée par Margie Cain. Appuyée par Miriam Duff.
ADOPTÉE.

Résolution : Décerner le Prix Membre honoraire à vie à Bernard Tétreau.

Proposée par Michel Turcotte. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.

Résolution : Retirer le Parcours 4 de CCC-S à compter du 31 août 2015.

Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Michel Turcotte.
ADOPTÉE.

Résolution : Accepter les exigences de renouvellement révisées, telles qu'elles ont été présentées.

Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Tracy Duffy.
ADOPTÉE.

Résolution : Approuver la nouvelle structure du Comité de certification, tel qu'elle est présentée.

Proposée par Margie Cain. Appuyée par Michel Turcotte.
ADOPTÉE.

Résolution : Établir le Comité des partenariats internationaux en tant que comité permanent du CA.

Proposée par Trish McCracken. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.

Résolution : Que Blythe Shepard et Natasha Caverley, en tant que respectivement présidente de l'ACCP et présidente élue de l'ACCP, passent en revue le plan de mise à niveau existant fourni par les co-présidents du CAPFC en novembre 2014, qu'elles bonifient ledit plan pour qu'il garantisse des modalités de suivi améliorées et plus solides afin de les adapter à la résolution sur le CAPFC adoptée par le CA de l'ACCP à sa réunion de novembre 2014, qu'elles consultent les co-présidents du CAPFC en ce qui concerne le plan et qu'elles présentent la version révisée du plan pour qu'elle soit étudiée par le CA en mars 2015.

Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Margie Cain.
ADOPTÉE.

Résolution : Clôturer la réunion.

Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Kiraz Johannsen.
ADOPTÉE.

Résumé des mesures à prendre

Numéro de la tâche	Référence au procès-verbal	Tâche	Date	Responsabilité
1	9	Réviser et actualiser le plan de mise à niveau du CAPFC.	Le 18 mars 2015	Blythe Shepard, Natasha Caverley
2	10	Revoir les documents relatifs à COMPASS et poser les questions avant la réunion de CA du 19 mars 2015	Le 18 mars 2015	Conseil d'administration de l'ACCP